

Financement d'initiatives innovantes MAIA

(Fonds d'amorçage/seed funds - Appel 2025, seconde vague)

Contexte. Le projet MAIA (“Maîtrise des Applications de l’IA”) vise à développer des solutions de recherche originales et génériques pour faire avancer l’explicabilité formelle et l’acceptabilité sociétale de l’IA, avec un focus sur trois domaines phares de l’alliance A2U (Université d’Artois, UPJV et ULCO) ainsi que pour la région Hauts-de-France (HdF); ces domaines sont la santé, la chimie et l’environnement. Parmi les appels récurrents du projet MAIA figure celui concernant le financement d’initiatives innovantes (seed funds).

Critères. Cet appel est ouvert aux chercheurs et enseignants-chercheurs de l’alliance A2U travaillant dans l’un des 5 axes de MAIA : IA explicable (XAI), IA acceptable (AAI, questions SHS), applications de l’IA en santé, chimie, et environnement. Il vise à renforcer les interactions existantes entre les laboratoires partenaires de MAIA et à en promouvoir de nouvelles (notamment, dans une démarche interdisciplinaire). La priorité sera donc donnée aux projets collaboratifs intégrant plusieurs équipes ou laboratoires, ou un établissement externe (collectivité, entreprise, ...). Toute demande ciblera en priorité i) l’amorçage d’un projet de recherche (TRL faible) : nouvelle collaboration, nouvelle thématique, etc. ii) le soutien à un projet relativement mature (TRL élevée) : mise au point d’un démonstrateur, diffusion d’un logiciel, valorisation avec la SATT, etc. iii) le renforcement des activités originales de nature appliquée : action expérimentale innovante, collecte de données originale (nouvelle base de données), etc. Le montant maximum éligible est de 20 000 euros.

Modalités de soumission et de sélection. Le dossier complet (**un seul fichier zip ou pdf** dont le nom commence par “funding”) est à envoyer à maia@univ-artois.fr avant la date butoir indiquée ci-dessous. Toute candidature donnera lieu à un accusé de réception sous 5 jours ouvrés. La demande doit être faite par un chercheur ou enseignant-chercheur (non-émérite) de l’alliance A2U. La structure du dossier devra respecter le format simple (formulaire + descriptif) donné dans le document “form funding” accompagnant cet appel. Les demandes déposées seront évaluées par le comité recherche de MAIA, et validées ensuite par le comité de pilotage.

Calendrier.

- Lancement de l’appel : 1 avril 2025
- Clôture de l’appel (date limite de réception des demandes) : 1 juin 2025
- Communication des résultats : 30 juin 2025
- Période éligible pour le financement : de juillet 2025 à septembre 2026

Les valorisations (par exemple, publications) issues de ce soutien ont l’obligation de mentionner le projet MAIA :

- VE : **This work has benefited from the support of the National Research Agency under France 2030, MAIA Project ANR-22-EXES-0009.**
- ou VF : **Ce travail a bénéficié du soutien de l’ANR (France 2030), dans le cadre du projet MAIA (ANR-22-EXES-0009).**